



INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 6, le 29 juin 2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques ne sont plus favorables au développement de la maladie. Les températures sont trop chaudes, les tâches vont apparaître à la fin de l'été. Il n'est plus conseillé de traiter pour le moment.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Le second vol de teigne a débuté à toutes les altitudes, avec des captures plus importantes en altitude (Alpes-de-Haute-Provence, haut Vaucluse) que dans les zones côtières. Les captures sont également plus importantes que sur le premier vol. Pas de captures dans les Alpes-Maritimes.

Rappel : Très peu de dégâts sur fleurs ont été observés sur nos vergers de référence sensibles. Il n'est pas nécessaire de traiter sur cette génération. Toutefois, pour les vergers sensibles présentant plus de 10% de grappes florales atteintes, il est possible d'intervenir dans les vergers à basse altitude à partir des dates suivantes :

Zone altitude	Date intervention
< 150 m	25-28 juin (rappel)
150 – 300 m	5-8 juillet
300 – 450 m	8-12 juillet

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin

Produits autorisés sur oliviers * sur cette génération : (voir Infolive n° 4)

La lutte biologique n'est plus possible sur cette génération.

MOUCHE DE L'OLIVE

Des mouches ont été capturées dans le Vaucluse. Aucun piégeage pour le moment sur les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute Provence et le Var.

Les fortes températures vont limiter le développement de cette génération, déjà en retard de plus de 15 jours.

Olives vertes de table très précoces, à gros calibre : si des mouches sont capturées dans les pièges et si les olives ont une taille supérieure à 10 mm, intervenir avec un insecticide aduicticide chimique ou biologique préventif (voir tableau p.2) à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

Olives noires de table et olives à huile : attendre le prochain bulletin.

Tous les résultats de piégeage sur www.afidol.org/gestoliveprod

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	15	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB	ARGIBIO	30 à 50 kg/ha			
		ARGICALPRO				
Argile verte	Barrière AB	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

COCHENILLE NOIRE

La majorité des cochenilles est au stade de ponte sur les vergers précoces. Il n'est pas encore temps pour intervenir avec un larvicide chimique. Attendre le prochain bulletin.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

